

Re: Cablage BAES avec Télécommande

Message par [Emine](#) » mar. 11 févr. 2020 20:09

Bonjour

Merci beaucoup pericles pour ce détails 🙏

1. Mais quel est la raison technique de distribuer le conducteur de protection sans l'utiliser ?

**Voir la note**

**NOTE - Cette prescription est destinée à prendre en compte le remplacement par l'utilisateur de matériels de classe II par des matériels de classe I.**

2. Y a t-il des blocs autonome classe I ? comme ça on peut utiliser ce conducteur

**oui**

[http://www.sammode.com/pdf/Eclairage\\_Secours\\_Architecture\\_France\\_Sammode\\_FR\\_v140617.pdf](http://www.sammode.com/pdf/Eclairage_Secours_Architecture_France_Sammode_FR_v140617.pdf)

Cordialement

Voir la note

NOTE – Cette prescription est destinée à prendre en compte le remplacement par l'utilisateur de matériels de classe II par des matériels de classe I.

**C**

Les parties conductrices accessibles et les parties intermédiaires ne doivent pas être reliées à un conducteur de protection sauf si cela est prévu par les règles de construction du matériel correspondant.

L'enveloppe ne doit pas nuire aux conditions de fonctionnement du matériel ainsi protégé.

**412.2.3** L'installation des matériels énoncés en **412.1.1** (fixation, raccordement des conducteurs, etc.) doit être effectuée de façon à ne pas nuire à la protection assurée conformément aux règles de construction de ces matériels.

**412.2.4** Un circuit alimentant des matériels de classe II doit comporter un conducteur de protection tout au long de son parcours.

NOTE – Cette prescription est destinée à prendre en compte le remplacement par l'utilisateur de matériels de classe II par des matériels de classe I.

## **413 Mesure de protection par séparation électrique**

### **413.1 Généralités**

**413.1.1** La séparation électrique est une mesure de protection dans laquelle :

- la protection contre les contacts directs est assurée soit par une isolation principale des parties actives, soit par des barrières ou des enveloppes, conformément à l'**annexe A** ; et
- la protection contre les contacts indirects est assurée par une séparation de protection entre le circuit séparé et les autres circuits.